

**Smaakmaker**

**LA LÉGISLATION**  
**ET**  
**L'ADMINISTRATION ALLEMANDES**  
**EN BELGIQUE**

**PAR**

**J. PIRENNE**

Avocat à la Cour d'Appel  
Professeur à l'Université de Bruxelles

et

**M. VAUTHIER**

Avocat à la Cour d'Appel  
de Bruxelles

**PUBLICATIONS DE LA DOTATION CARNEGIE  
POUR LA PAIX INTERNATIONALE**

*LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, PARIS*  
*YALE UNIVERSITY PRESS, NEW-HAVEN, U. S. A.*

## Table des Matières

---

PRÉFACE .....	Pages VII
AVANT-PROPOS .....	XIII

### PREMIÈRE PARTIE

#### L'Organisation de l'Occupation

##### CHAPITRE PREMIER

<i>L'occupation de la Belgique 1914-1915</i> .....	3
Occupation ; organisation du gouvernement général et de l'administration ; contrôle des banques ; séquestres ; retrait à la Banque Nationale du privilège de l'émission des billets de banque, attribué à la Société Générale. Suppression des mesures prises par le gouvernement belge pour le ravitaillement du pays ; réquisitions de vivres indigènes ; réquisition des matières premières de l'industrie ; installation des Conseils de guerre.	

##### CHAPITRE II

<i>La politique allemande vis-à-vis de la population belge</i> .....	21
Restriction de la compétence des organismes administratifs belges ; un congrès de juristes allemands réuni à Bruxelles en juillet 1915 établit la situation juridique de la population vis-à-vis du pouvoir occupant. Mesures restreignant la liberté de réunion, punissant les manifestations de loyalisme ; organisation de la surveillance de la population par la création des « Meldeamte » ; mesures cherchant à organiser la délation entre Belges ; rétablissement de la peine de confiscation générale de tous les biens et de la déportation.	

##### CHAPITRE III

<i>La politique économique allemande en matière agricole</i> .....	33
Réquisitions ; création des « Centrales » ; réglementation du transport des vivres indigènes ; destruction de l'élevage chevalin.	

##### CHAPITRE IV

<i>La politique économique allemande en matière industrielle</i> .....	39
Réquisitions ; destruction et enlèvement des machines ; extension des séquestres ; création de la « Kohlenzentrale » et de la « Centrale des Huiles ».	
L'Allemagne prépare le chômage de la population ouvrière ; échec des tentatives faites par la population belge pour ranimer l'industrie belge et l'exportation ; interdiction faite aux pouvoirs publics de soutenir les chômeurs ou d'entreprendre des travaux publics pour les employer ; défense à la population de porter secours aux chômeurs ; les déportations en masse des ouvriers.	

##### CHAPITRE V

<i>L'Institution du « travail forcé »</i> .....	49
Le chômage organisé ; mesures interdisant les secours aux chômeurs ; le congrès des juristes de septembre 1916 ; les déportations ouvrières.	

## 268 LÉGISLATION ET ADMINISTRATION ALLEMANDES EN BELGIQUE

## CHAPITRE VI

*La politique allemande en matière judiciaire*..... 63

Création de commissions d'arbitrages pour finir la responsabilité des communes dans les actes d'hostilité commis par la population vis-à-vis de sujets allemands ; création d'un tribunal arbitral en matière de loyers ; le gouvernement général s'attribue le droit de légiférer ; organisation d'une juridiction administrative en matière pénale ; le gouvernement général s'octroie la haute main sur la police belge ; conflit avec la magistrature nationale ; ingérence de l'administration allemande dans les pouvoirs judiciaires.

## CHAPITRE VII

*Le Gouvernement général allemand et l'administration belge*..... 77

Conflit avec les conseils provinciaux ; leur suppression ; conflit avec les pouvoirs communaux.

## DEUXIÈME PARTIE

## La Tentative de Destruction de l'Esprit national belge

## CHAPITRE PREMIER

*La séparation de la Belgique en Flandre et Wallonie*..... 86

L'intervention allemande en matière linguistique, dans l'administration, dans l'enseignement ; flamandisation de l'Université de Gand ; la séparation administrative du pays en Flandre et Wallonie ; les travaux de la « Kommission zum Ausbau der Selbstverwaltung in den flämischen und wallonischen landesteilen » (novembre 1917).

## CHAPITRE II

*La crise*..... 197

La destruction de l'unité nationale ; création des ministères flamands et wallons ; le Raad van Vlaanderen ; l'arrestation des membres du Raad van Vlaanderen par ordre de la Cour d'appel de Bruxelles ; conflit entre le Gouvernement général et la justice belge ; la justice belge suspend son cours ; les manifestations populaires contre la séparation administrative du pays ; déportation des autorités communales gantoises ; la destruction des pouvoirs belges est accomplie.

La réorganisation ; création de tribunaux répressifs et civils allemands en Belgique ; suppression du bilinguisme dans l'administration et l'enseignement ; la répartition des vivres employée comme moyen de pression pour amener la population à se rallier à la politique allemande.

Examen des conditions de paix de l'Allemagne concernant la Belgique.

## PARTIE DOCUMENTAIRE

## CHAPITRE PREMIER

*Le régime de contrainte imposé à la population belge*..... 129

*Note 1.* — Les libertés personnelles ..... 129

*Note 2.* — L'imposition exceptionnelle frappant les Belges qui ont quitté le territoire..... 130

*Note 3.* — La surveillance de la population ..... 134

*Note 4.* — La Censure ..... 136

*Note 5.* — Les entraves apportées à la liberté d'association ..... 138

*Note 6.* — Mesures prises contre les manifestations de loyalisme ..... 149

*Note 7.* — Mesures concernant les Allemands qui avaient acquis la nationalité belge..... 142



## TABLE DES MATIÈRES

269

## CHAPITRE II

<i>L'administration allemande et le régime financier, industriel, commercial et agricole de la Belgique</i> .....	145
<i>Note 1.</i> — Cours forcé du mark. Le privilège d'émission de la Banque nationale.....	145
<i>Note 2.</i> — Restrictions apportées à la liberté commerciale. Les « Centrales » agricoles.....	148
<i>Note 3.</i> — Saisie de stocks alimentaires.....	162
<i>Note 4.</i> — Les réquisitions des matières premières industrielles.....	164
<i>Note 5.</i> — La Kohlenzentrale.....	166
<i>Note 6.</i> — L'exportation.....	167
<i>Note 7.</i> — Le transit et le transport des marchandises.....	170
<i>Note 8.</i> — Le contrôle des banques.....	173
<i>Note 9.</i> — Les commissaires des banques.....	175
<i>Note 10.</i> — Les séquestres.....	177
<i>Note 11.</i> — L'exploitation des industries est soumise à l'autorisation préalable de l'administration allemande.....	180
<i>Note 12.</i> — La Centrale des Eaux, Gaz et Electricité.....	182
<i>Note 13.</i> — Mesures en matière de paiements.....	183

## CHAPITRE III

<i>L'Institution du travail forcé pour les Belges</i> .....	187
<i>Note 1.</i> — Mesures prises pour contraindre les chômeurs au travail.....	187
<i>Note 2.</i> — Institution de la déportation contre les ouvriers récalcitrants ..	190
<i>Note 3.</i> — Mesures prises contre les communes qui soutiennent les chômeurs.....	191
<i>Note 4.</i> — Tout Belge peut être contraint de travailler au service de l'Allemagne.....	194

## CHAPITRE IV

<i>Le régime pénal allemand en Belgique</i> .....	197
<i>Note 1.</i> — La sévérité des peines; la responsabilité des communes; peines frappant des tiers.....	197
<i>Note 2.</i> — Le régime de la délation.....	199
<i>Note 3.</i> — Le délit « d'abstention ». La peine de la confiscation générale des biens.....	202

## CHAPITRE V

<i>Les pouvoirs administratifs belges pendant l'occupation</i> .....	205
<i>Note 1.</i> — L'établissement des pouvoirs administratifs allemands.....	205
<i>Note 2.</i> — L'administration allemande et les fonctionnaires belges.....	208
<i>Note 3.</i> — Les Conseils provinciaux.....	209

## CHAPITRE VI

<i>Interventions allemandes dans l'exercice de la justice belge</i> .....	213
<i>Note 1.</i> — L'ingérence allemande en matière judiciaire.....	213
<i>Note 2.</i> — La police des mœurs.....	215
<i>Note 3.</i> — Restriction des pouvoirs du parquet.....	217
<i>Note 4.</i> — Création de tribunaux spéciaux.....	218
<i>Note 5.</i> — Conflits avec la magistrature.....	225
<i>Note 6.</i> — <i>Idem</i> .....	235
<i>Note 7.</i> — L'Allemagne institue des tribunaux civils et répressifs.....	238

## CHAPITRE VII

<i>La tentative de destruction de l'unité nationale</i> .....	245
<i>Note 1.</i> — Mesures concernant le régime linguistique.....	245
<i>Note 2.</i> — La flamandisation de l'Université de Gand.....	255
<i>Note 3.</i> — La séparation administrative.....	256
<i>Note 4.</i> — Le régime linguistique après la séparation administrative.....	262
<i>Note 5.</i> — Proposition concernant le traitement de la Belgique à la conclusion de la paix.....	264

## Situering

Pirenne werd vele jaren beschouwd als de “officiële geschiedschrijver” van België. Wat hij met dit werk, samengesteld met M. Vauthier, heeft bedoeld, is inzicht te verschaffen in het juridisch kader waarbinnen de Duitse bezetter ons land bestuurde van augustus 1914 tot november 1918. Dat was natuurlijk sterk gekopieerd op het Duitse systeem zelf. Aan de top was er het onderscheid tussen het militair bestuur en het Duits burgerlijk bestuur. Daarnaast bleef ook het Belgisch burgerlijk bestuur voor een deel intact.

Je moest als Belgisch onderdaan bijgevolg bijzonder op uw hoede zijn om niet verstrikt te geraken in een of ander web.

De lezing van dit boek is geen ontspanning, maar het geeft wel een helder beeld van de juridische toestand en verhoudingen in ons land.

Kamiel Mertens; redacteur 2020

Balen 12.07.2020